



AMICALE DES TIREURS DE BUC
446 Avenue Morane Saulnier
78530 BUC

Affiliation F.F.T N° : 10 78 084

Agrément D.D.J.S N° : APS 78 853

SIRET : 447 975 715 00015

SIREN: 447 975 715

Site Internet : www.atbuc.com

E mail : courrier@atbuc.com

Règlement du Concours de Printemps 2026

Le Concours est ouvert du **Lundi 2 mars** au **lundi 22 juin 2026**,
à tous les membres du club y compris les membres inscrits en second club.
Le concours se déroulera sur des disciplines à 10m, 25m et 50m.

Important :

Les dispositions mentionnées ci-dessous sont prises afin d'assurer aux participants la meilleure accessibilité aux permanences du Concours de Printemps :

- Les participants devront obligatoirement réserver un poste de tir au minimum 12h à l'avance sur le pas de tir 10m ou 25m, selon la discipline choisie, pour chacune de leurs participations au concours. La réservation sera effectuée sur le site de l'A.T.Buc.
- Les permanences annoncées par le Règlement ne seront assurées que si au moins un poste de tir a été réservé sur le pas de tir correspondant à la discipline tirée.
- Les permanences seront assurées en fonction de la disponibilité des encadrants bénévoles de l'A.T.Buc. Les participants seront informés des suppressions ou ajouts éventuels d'horaires de concours par un tableau des permanences pour le mois à venir. Ce tableau sera affiché dans les locaux et sur le site de l'A.T.Buc.
- Il n'y aura pas de permanence du Concours de Printemps les jours fériés.

Concours à 10m :

- Jours et horaires
Selon tableau des permanences en annexe et affiché au club et sur le site de l'A.T.Buc
- Disciplines
 - Carabine air comprimé
 - Pistolet air comprimé
- Enregistrement des points
 - Matches sur 200 points,
 - 5 plombs par carton au pistolet, 2 à la carabine (avec possibilité de tirer 1 plomb par carton à la demande du tireur). 1 impact par carton à l'arbalète match
 - Classement sur les meilleurs matches des mois de mars, avril, mai et juin
 - Possibilité d'améliorer son résultat en effectuant plusieurs matches par mois sur la durée du concours. Seul le meilleur de chaque mois sera retenu.
 - **Possibilité d'effectuer un et un seul match en rattrapage ou par anticipation sur la durée du concours et par discipline.** Exemple : Vous êtes absent tout le mois de mai. Vous pourrez effectuer le match du mois de mai en avril ou juin. **Un seul match de rattrapage pendant la durée du concours.**
- Prix des cartons (merci de prévoir si possible l'appoint)
 - 3,50 € le match
 - 2,50€ pour les catégories minimales, cadets et juniors
 - Une carte « d'abonnement » permettant de prépayer plusieurs match d'avance sera mise en place cette année

Nota : minimum d'un match par mois



AMICALE DES TIREURS DE BUC
446 Avenue Morane Saulnier
78530 BUC

Affiliation F.F.T N° : 10 78 084

Agrément D.D.J.S N° : APS 78 853

SIRET : 447 975 715 00015

SIREN: 447 975 715

Site Internet : www.atbuc.com

E mail : courrier@atbuc.com

Concours à 25/50m :

- Jours et horaires
Selon tableau des permanences en annexe et affiché au club et sur le site de l'A.T.Buc
- Disciplines
 - o A 25m, Pistolet 22lr sur cible C50
 - o A 25m, Pistolet gros calibre (tout autre calibre que le 22lr autorisé par le règlement) sur cible C50
 - o A 50m, Pistolet 22lr sur cible C50
 - o A 25 et 50m, poudre noire (armes de poing et d'épaule) sur cible C50
 - o A 50m, Carabine 22lr « Open » position assis, appui autorisé (lunette et/ou point rouge autorisés) sur cible carabine
- Enregistrement des points
 - o 5 balles par carton pour la carabine, 10 balles pour le pistolet (sauf sur demande du tireur)
 - o Matches sur 100 points
 - o Classement sur les meilleurs matchs des mois de mars, avril, mai et juin,
 - o **Possibilité d'effectuer un et un seul match en rattrapage ou par anticipation sur la durée du concours et par discipline.** Exemple : Vous êtes absent tout le mois de mai. Vous pourrez effectuer le match du mois de mai en avril ou juin. **Un seul match de rattrapage pendant la durée du concours.**
 - o Un seul classement à la poudre noire (25m et 50m confondus)
- Prix des cartons
 - o 3,50 € le match
 - o 2,50€ pour les catégories minimales, cadets et juniors
 - o Une carte « d'abonnement » permettant de prépayer plusieurs match d'avance sera mise en place cette année

Nota : minimum d'un match par mois

Concours Arbalète :

- Jours et horaires
Selon tableau des permanences en annexe et affiché au club et sur le site de l'A.T.Buc
- Disciplines
 - o A 10m sur cible arbalète
- Enregistrement des points
 - o 10 flèches, la cadence sera désignée par le responsable sur place
 - o Matches sur 100 points
 - o Classement sur les meilleurs matchs des mois de mars, avril, mai et juin,
 - o **Possibilité d'effectuer un et un seul match en rattrapage ou par anticipation sur la durée du concours et par discipline.** Exemple : Vous êtes absent tout le mois de mai. Vous pourrez effectuer le match du mois de mai en avril ou juin. **Un seul match de rattrapage pendant la durée du concours.**
 - o Un seul classement à la poudre noire (25m et 50m confondus)
- Prix des cartons
 - o 3,50 € le match
 - o 2,50€ pour les catégories minimales, cadets et juniors
 - o Une carte « d'abonnement » permettant de prépayer plusieurs match d'avance sera mise en place cette année

Nota : minimum d'un match par mois



AMICALE DES TIREURS DE BUC
446 Avenue Morane Saulnier
78530 BUC

Affiliation F.F.T N° : 10 78 084

Agrément D.D.J.S N° : APS 78 853

SIRET : 447 975 715 00015

SIREN: 447 975 715

Site Internet : www.atbuc.com

E mail : courrier@atbuc.com

Généralités :

- Possibilité de tirer dans plusieurs disciplines
- Le tireur souhaitant améliorer son score peut tirer autant de séries qu'il le souhaite
- **Toute série devra être tirée et rendue impérativement à la fin de la séance. Une remise non effectuée en fin de séance entraînera la nullité de la série concernée.**
- Tous les équipements réglementaires pour la pratique du tir sont autorisés pour ce concours
- Le classement mensuel sera affiché au stand et sur le site internet du club <https://atbuc.com/>
- Le contrôle des points sera placé sous la responsabilité des membres de la Commission de Contrôle.
- Le comptage des points sera réalisé sans utilisation des piges.
- En cas de litige, la Commission de Contrôle statuera dans les délais les plus brefs.
- **Tous les tireurs ayant effectué le concours sur un minimum de 3 mois seront récompensés par un lot le jour de la remise des prix dans les catégories suivantes :**
Pistolet 10m, carabine 10m, Pistolet 25m 22LR, pistolet gros calibre, pistolet 50m, poudre noire 25 et 50m, carabine 50m Open et Arbalète
- Prix spéciaux : le plus grand nombre de matchs toutes disciplines confondues, le (la) plus jeune, le (la) plus âgé(e), le (la) meilleur(e) jeune (juniors compris), le prix spécial du jury qui récompensera le plus méritant.
- Le jury sera composé des membres du comité directeur

Remise des Prix le SAMEDI 27 JUIN autour du barbecue.